



**PROCES-VERBAL**  
**DE**  
**L'ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE**  
**DU**  
**10 DECEMBRE 2015**

---

- Présidence** : **Monsieur Didier STEINER, Syndic**
- Présents** : **73 citoyennes et citoyens**
- Se sont excusés** : **Mme Jacqueline Perler  
M. Fabien Peiry  
Mme et M. Nicole et Nicolas Papaux  
Mme Catherine Grangier  
Mme et M. Martine et Jean-Marc Hayoz  
M. Frédéric Biemann  
M. David Baeriswyl  
Mme Fabienne Aebischer**
- Scrutateurs** : **Monsieur Bernard Tinguely  
Monsieur Sylvain Probst**

Au nom du Conseil communal, M. Didier Steiner a le plaisir d'ouvrir cette assemblée ordinaire. Il souhaite la bienvenue et remercie les citoyennes et citoyens de consacrer leur soirée à la présentation des budgets 2016 et à la modification des statuts de l'ACSMS. Il salue particulièrement celles et ceux pour qui c'est la première assemblée communale.

Il relève la présente de Mme la Présidente de Paroisse, Murielle Sturny et de M. le Conseiller de Paroisse Eric Masotti.

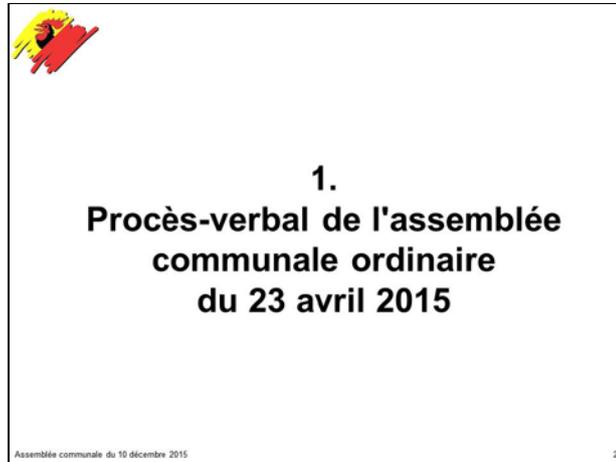
**CONVOCATION** : conformément à l'art. 12 LCo.

Remarque : aucune

**ENREGISTREMENT** : conformément à l'art. 12 ReLCo.

Remarque : aucune

## 1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 23 avril 2015.

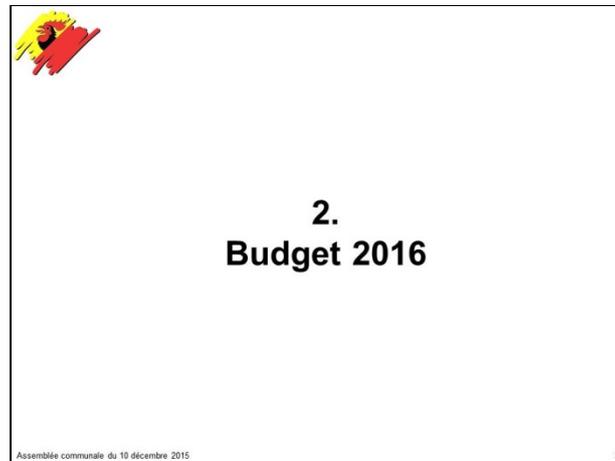


Le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 23 avril 2015 ne sera pas lu ; il était en consultation auprès du secrétariat communal durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site internet de la commune (art. 13 RELCo).

Remarque : aucune

Le procès-verbal est approuvé.

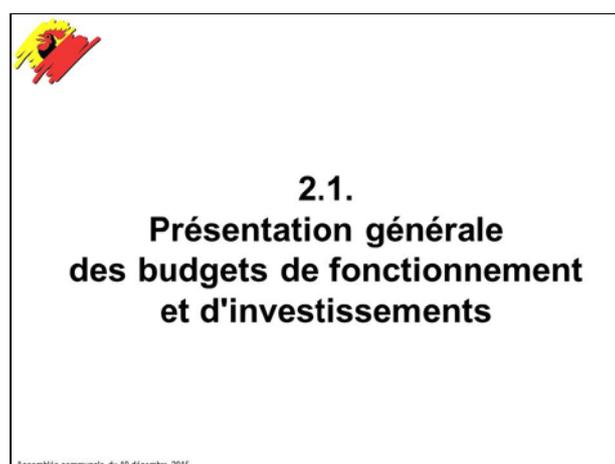
## 2. Budget 2016



### 2.1 Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissements

Le budget ne sera pas lu dans son intégralité puisque les citoyennes et citoyens ont pu prendre connaissance des chiffres détaillés par le biais des Chroniques treyvalliennes et du site internet de la commune. De plus, il était disponible au secrétariat communal.

Pour le traitement du point 2.1 de l'ordre du jour, présentation générale des budgets de fonctionnement et d'investissements, M. Steiner donne la parole à M. Jean-Joseph Waeber, Conseiller communal et responsable du dicastère des finances.

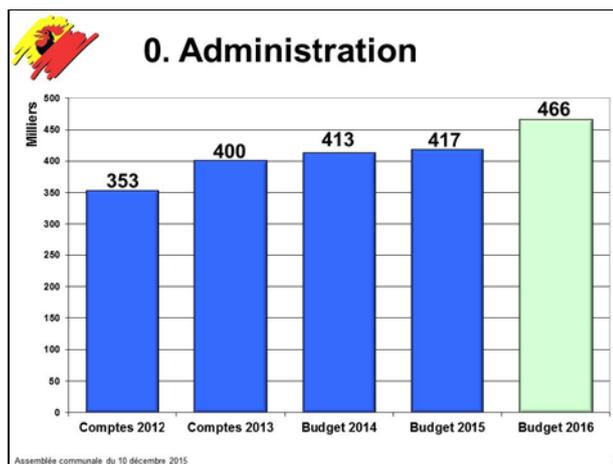


Présentation

Mesdames, Messieurs,

Voici le budget de fonctionnement de Treyvaux pour 2016.

Nous allons en parcourir, l'un après l'autre, chaque chapitre. Je m'arrêterai sur quelques postes, ou nous avons cru bon d'apporter un éclairage plus particulier.



	Charges	Produits	Exc. de charges
0 ADMINISTRATION	Fr. 530'550.00	Fr. 64'815.00	Fr. 465'735.00

**01.310.00 Fournitures de bureau, annonces Chroniques**

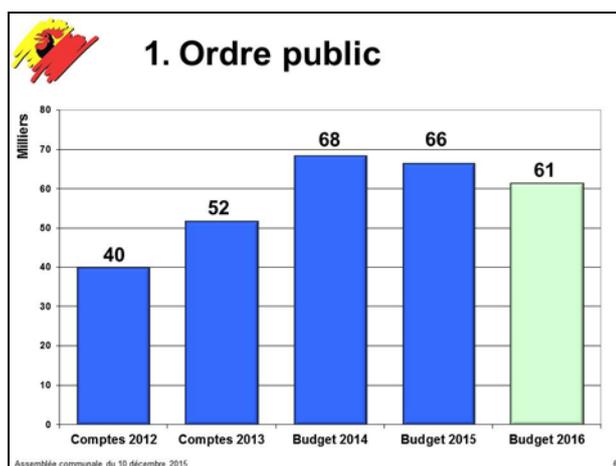
Charges : Fr. 12'900.00

Ce poste comprend un montant pour la refonte des Chroniques Treyvaliennes et un montant pour la mise sous pli du matériel de vote par le Foyer St-Camille.

**02.317.00 Frais de réception et de délégations**

Charges : Fr. 23'000.00

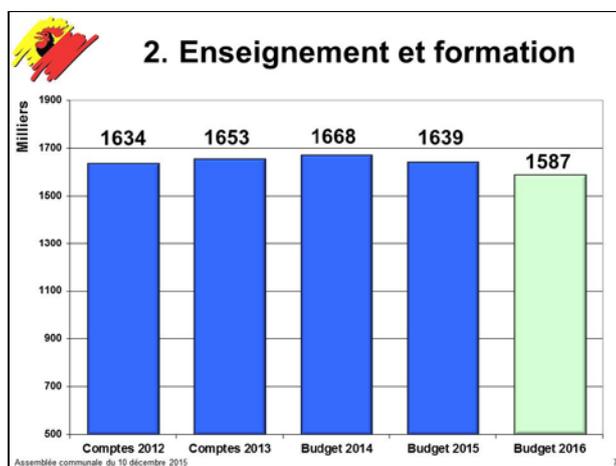
Augmentation en raison du changement de législature et du transfert du montant du repas des aînés du compte 30.365.00



	Charges	Produits	Exc. de charges
1 ORDRE PUBLIC	Fr. 106'410.00	Fr. 45'000.00	Fr. 61'410.00

**14.300.00 Jetons et frais de la Commission du feu**  
 Charges Fr. 200.00  
 Diminution car pas de visite de bâtiment par la commission.

**14.352.00 Participation intercommunale CSPi Petite Sarine**  
 Charges Fr. 61'000.00  
 Ce chiffre nous est communiqué par le Corps des Sapeurs-pompiers Petite Sarine

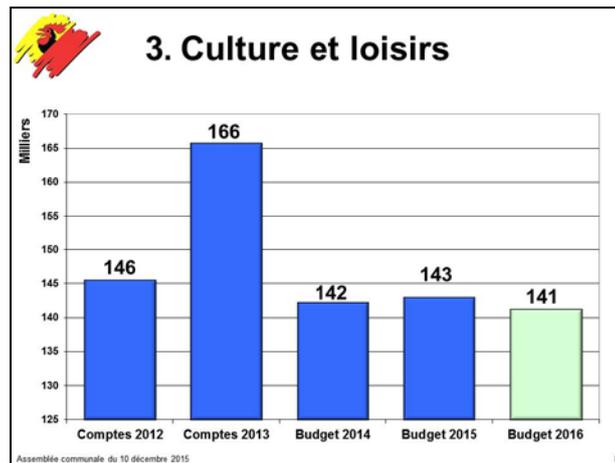


	Charges	Produits	Exc. de charges
2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION	Fr. 1'622'000.00	Fr. 35'395.00	Fr. 1'586'605.00

**29.311.00 Achat de machines et mobilier**  
 Charges : Fr. 52'560.00  
 Construction d'une mezzanine dans une classe et remplacement de pupitres.

**29.312.00 Frais d'électricité, chauffage, eau**  
 Charges : Fr. 85'475.00  
 Augmentation prévue pour le nouveau chauffage à distance.

L'entrée en vigueur de la nouvelle loi scolaire au premier janvier 2016, avec la répartition à 50 % des charges d'enseignants entre l'Etat et les communes, va engendrer une diminution des charges dans les classes enfantines et primaires et une augmentation pour le cycle d'orientation. Au final les charges d'enseignants vont diminuer pour Treyvaux de 100'230 francs.



	Charges	Produits	Exc. de charges
3 CULTURE ET LOISIRS	Fr. 143'470.00	Fr. 2'200.00	Fr. 141'270.00

**30.352.02 Participation capital-actions SRM La Berra**

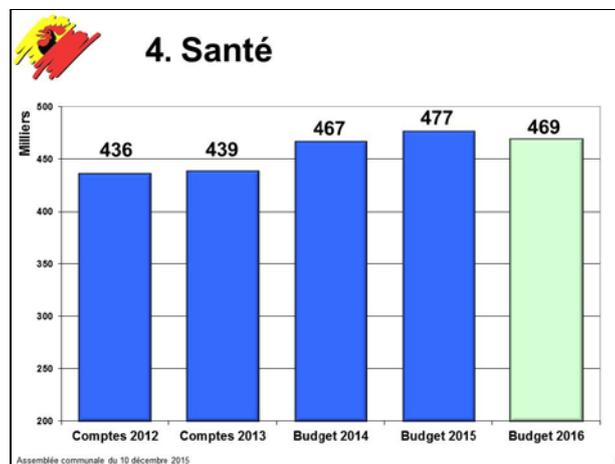
Charges : Fr. 10'000.00

Achat de 80 actions.

**34.314.01 Entretien de la halle de gymnastique**

Charges : Fr. 13'400.00

En plus de l'entretien courant, remplacement d'un store et isolation phonique de la buvette de la halle de gym.



	Charges	Produits	Exc. de charges
4 SANTE	Fr. 479'390.00	Fr. 10'000.00	Fr. 469'390.00

**44.365.00 Cotisation centre de puériculture**

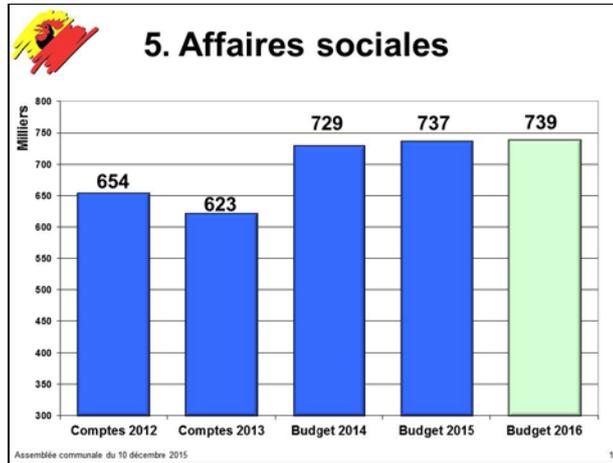
Charges : Fr. 5'040.00

Ce chiffre correspond à 3 francs 50 par habitant, soit une augmentation de 1 franc.

**46.351.00 Service dentaire**

Charges : Fr. 15'000.00

Diminution selon les comptes 2014 et 2015.



	Charges	Produits	Exc. de charges
5 AFFAIRES SOCIALES	Fr. 741'000.00	Fr. 2'360.00	Fr. 738'640.00

**54.365.00 Subventions aux crèches et garderies d'enfants**

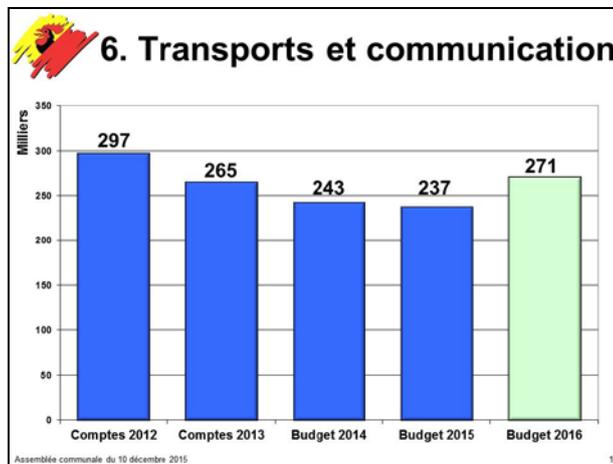
Charges : Fr. 25'000.00

Montant augmenté de 4'000 francs selon comptes en cours.

**58.352.00 Frais d'assistance SSHS**

Charges : Fr. 145'780.00

Ce chiffre nous est communiqué par le Service social de la Haute Sarine.



	Charges	Produits	Exc. de charges
6 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	Fr. 364'900.00	Fr. 93'700.00	Fr. 271'200.00

**62.314.01 Déblaiement, sablage, protection hivernale**

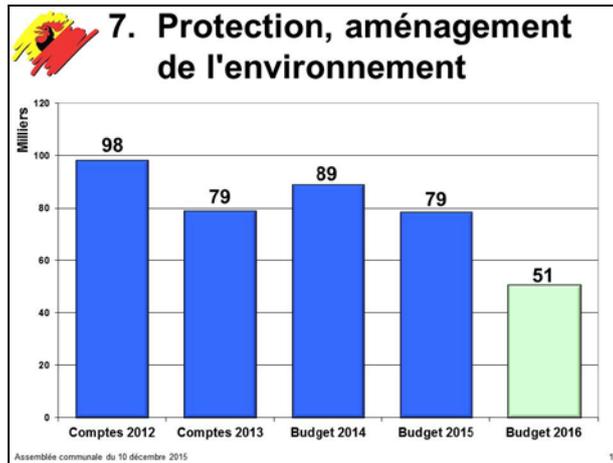
Charges: Fr. 55'000.00

Adaptation selon les comptes des années précédentes.

**64.351.00 Participation au fonds fédéral d'infrastructures ferroviaire**

Charges: Fr. 9'460.00

Nouvelle participation imposée dès 2016 suite à la votation fédérale du 9 février 2015. C'était l'autre objet du 9 février ...



	Charges	Produits	Exc. de charges
7 PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	Fr. 478'650.00	Fr. 427'940.00	Fr. 50'710.00

**72.318.01 Frais de ramassage, déchets spéciaux**

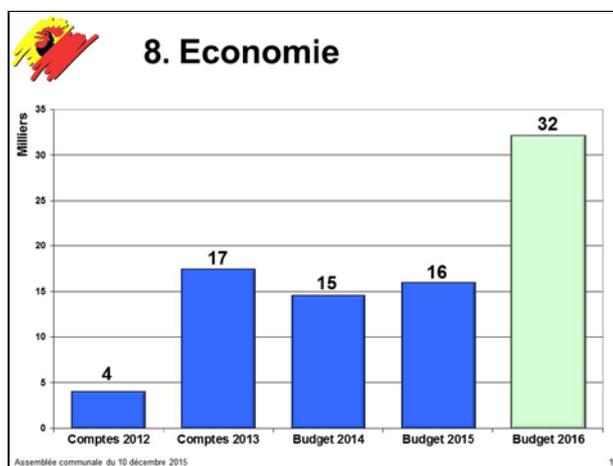
Charges : Fr. 77'500.00

Suite au nouveau contrat signé avec SRS, diminution pour l'évacuation et le broyage des branches et pour les frais de transport, location et traitement.

**79.318.00 Urbanisme**

Charges : Fr. 5'000.00

Supplément pour les conditions d'approbation du PAL et le changement d'affectation pour la création de places de parc en dessous de l'église.

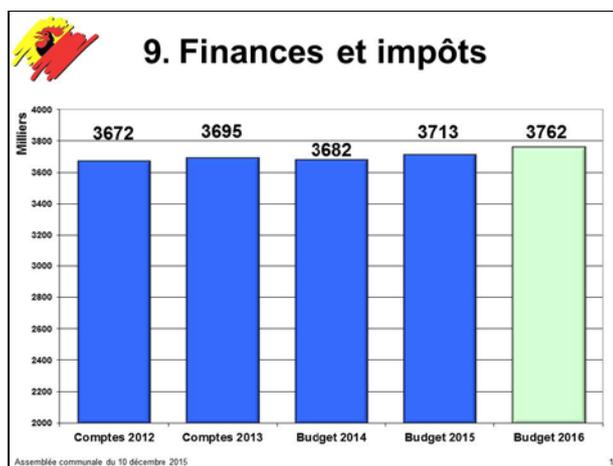


	Charges	Produits	Exc. de charges
8 ECONOMIE	Fr. 33'420.00	Fr. 1'240.00	Fr. 31'180.00

**810.352.03 Participation Corporation « Forêt-Sarine »**

Charges : Fr. 16'000.00

Participation pour les frais d'exploitation de la nouvelle corporation, selon la clé de répartition.



	Charges	Produits	Exc. de charges
9 FINANCES ET IMPOTS	Fr. 601'365.00	Fr. 4'363'658.00	Fr.- 3'762'293.00

**90.402.00 Contribution immobilière**

Produits : Fr. 420'000.00

Estimation selon comptes en cours, rectifications 2015 et nouvelles villas.

**942.423.01 Loyers des parchets, domaines**

Produits : Fr. 12'925.00

Diminution selon les nouveaux contrats établis selon l'expertise de l'autorité foncière cantonale.

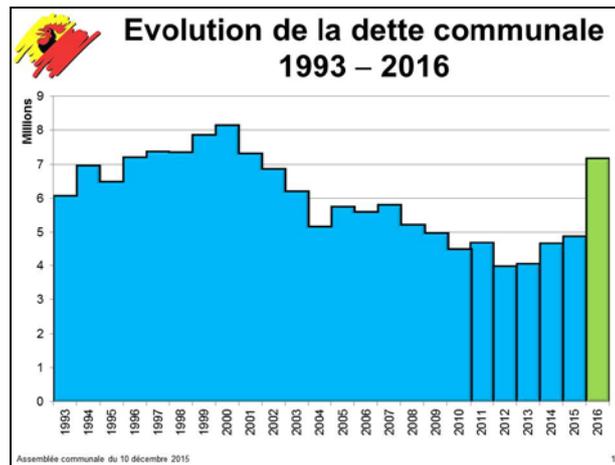
**Budget de fonctionnement**

Total des charges	Fr. 5'101'155
Total des produits	<u>Fr. 5'046'308</u>
Excédent de charges	Fr. 54'847

Assemblée communale du 10 décembre 2015

	Charges	Produits	Exc. de charges
TOTALISATION	Fr. 5'101'155.00	Fr. 5'046'308.00	Fr. 54'847.00

Soit 1.09 %



### Evolution de la dette

La situation à la fin 2016 (7'176'597.00 francs) est estimée à partir de la dette 2015, plus le total des investissements du bâtiment La Treyjoyeuse (2'700'000 francs), moins les amortissements financiers (401'876 francs). Probablement, la rénovation ne sera pas terminée à fin 2016, en conséquence de quoi la dette ne sera pas encore à ce niveau.

**Budget d'investissements**

Total des charges	Fr. 3'673'980
Total des produits	Fr. <u>663'360</u>
Excédent de charges	Fr. 3'010'620

Assemblée communale du 10 décembre 2015

### **BUDGET D'INVESTISSEMENTS 2015**

Le budget comprend des reports d'investissement des années précédentes. Les réfections de routes privées et les participations y relatives.

Les nouveaux investissements seront détaillés aux points 2.2. et 2.5 de l'assemblée.

	<b>Charges</b>	<b>Produits</b>	<b>Exc. de charges</b>
<b>TOTALISATION</b>	Fr. 3'673'980.00	Fr. 663'360.00	Fr. 3'010'620.00

Cet excédent comprend donc les nouveaux investissements et les reports des années précédentes.

Je vous remercie de votre attention.

M. Didier Steiner remercie M. Waeber pour ses présentations et passe la parole à M. Daniel Aebischer, Président de la commission financière pour le rapport de celle-ci.



Rapport de la commission financière à l'assemblée communale du 10 décembre 2015

*La commission financière s'est réunie le 18 novembre 2015 pour analyser le budget de fonctionnement et des investissements pour l'année 2016. Lors de cette séance, nous avons pu poser toutes les questions que nous jugions nécessaire. Nous avons reçu des réponses claires et précises de notre syndic, M. Steiner, de M. Waeber, responsable des finances et de Mme Aeby, caissière communale.*

*Point 2.1 de l'ordre du jour : Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissements*

*Le budget de fonctionnement 2016 présente des charges de CHF 5'101'155 et des revenus de CHF 5'046'308. Le déficit de CHF 54'847 représente 1.09% des revenus totaux. La limite légale maximale de déficit étant de 5%, ce budget est dans la norme.*

*La commission financière préavise favorablement le budget de fonctionnement 2016. La commission financière a étudié le budget d'investissements et le financement des projets tels que proposés par le conseil communal aux points 2.1 à 2.5 de l'ordre du jour.*

*Nous tenons également à remercier le conseil communal d'avoir mis plusieurs jours avant l'assemblée communale, pour les points 2.1 à 2.5 et 3 qui vont suivre, des documents à disposition de toutes les citoyennes et citoyens de notre commune, au secrétariat communal, ainsi que sur le site internet de la commune.*

M. Didier Steiner remercie M. Aebischer pour le rapport de la Commission financière.

La parole est à l'Assemblée.



**Question au sujet du budget de fonctionnement : aucune**

**Question au sujet du budget d'investissements : aucune**

Les questions concernant les points 2.2, 2.3, 2.4 et 2.5 seront à poser après la présentation de chacun de ces points.

Il n'y a pas de question, M. Steiner informe l'assemblée que nous voterons ces deux budgets au point 2.6 de l'ordre du jour, soit après la présentation des points particuliers des investissements et des votes y relatifs.

## 2.2 Rénovation du local du feu

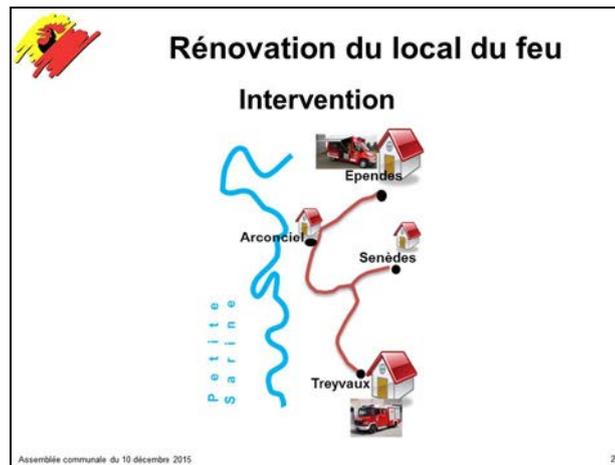


Pour la présentation du point 2.2 Rénovation du local du feu, M. Steiner passe la parole à M. Vincent Guillet, Vice-Syndic et responsable du service du feu.

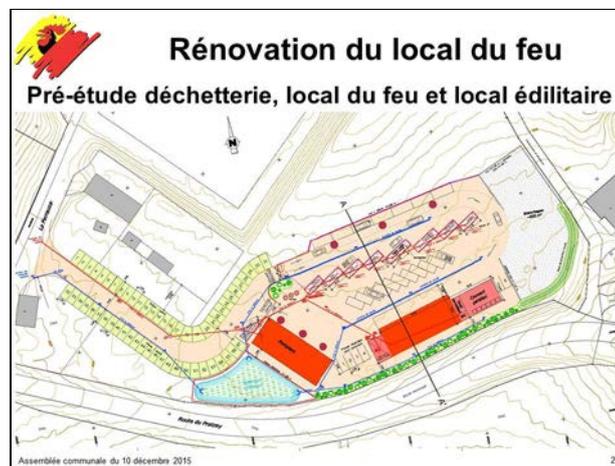
### Présentation



Dans le cadre de l'organisation du corps des Sapeurs-Pompiers intercommunal Petite Sarine(CSPi), le local du feu de Treyvaux a été maintenu. Il accueille aujourd'hui les équipements pour une quarantaine de pompiers ainsi que le véhicule tonne-pompe et une remorque équipée avec du matériel pour des événements de danger naturel. Le deuxième local, qui a été maintenu se trouve à Ependes et accueille le véhicule léger pour la protection respiratoire (PR) ainsi que les équipements d'une quarantaine de pompiers plus une remorque équipée de divers matériels. Le local situé à Arconciel est utilisé pour du stock de matériel. A Senèdes le local n'est plus utilisé par le CSPi.



Lors d'une alarme, une première équipe part du local de Treyvaux avec le tonne pompe et la seconde quitte le local d'Ependes avec le véhicule PR et le matériel nécessaire. Ainsi, nous répondons aux normes FriFire, ce qui signifie que huit pompiers, dont quatre membres de la PR et un officier, doivent être sur le lieu du sinistre dans un délai de quinze minutes.



La pré-étude, concernant le projet de construction d'une nouvelle déchetterie, d'un local du feu et d'un local édilitaire, estime le montant total de ce projet à environ 3,5 millions de francs, dont un million pour le seul local du feu. A la vue de ce montant, le Conseil communal a décidé de mener une étude complémentaire traitant de la rénovation du local du feu actuel. Les conclusions de cette deuxième étude préconisent plutôt la rénovation du local actuel, avec l'avantage de réduire considérablement le coût du local du feu et de maintenir le dit local au centre du village.



Les travaux qui sont prévus consistent en la réfection complète de l'enveloppe du bâtiment, y compris une isolation périphérique, la charpente, la toiture, les portes et les fenêtres. Un escalier à l'arrière du bâtiment sera

créé permettant d'accéder au premier étage, également réaménagé, afin de disposer de vestiaires et de toilettes. Au rez-de-chaussée, il est également prévu de réaliser un bureau, un local pour la PR et un bassin de lavage. Ce bâtiment sera raccordé au chauffage à distance. Enfin, le Conseil souhaite créer des places de parc à l'arrière du bâtiment. Ces places pourront être utilisées par les habitants du bâtiment La Treyjoyeuse (ancienne maison Dousse) que la commune va rénover l'année prochaine. Le Conseil a également été approché par les propriétaires de la maison située Le Pré de la Maison 3, qui se trouve à côté du local feu. Ils demandent à la commune s'il est possible de disposer de places de parc pour la future rénovation de leur bâtiment.

 <b>Rénovation du local du feu</b>	
<b>Coût total des travaux</b>	
Réfection extérieure du bâtiment	250'000
Réfection intérieure du bâtiment	83'000
Aménagement de places de parc	100'000
Divers et imprévus	<u>7'000</u>
<b>Total</b>	<b>440'000</b>

Assemblée communale du 10 décembre 2015 26

Le coût total de la réfection de ce bâtiment se monte à 440'000 francs.

 <b>Rénovation du local du feu</b>	
<b>Subvention de l'ECAB et solde à la charge de la commune</b>	
Subvention sur la réfection extérieure du bâtiment (25% de 250'000), env.	60'000
Subvention sur la réfection intérieure du bâtiment (25% de 83'000), env.	<u>20'000</u>
<b>Total de la subvention</b>	<b>80'000</b>
Total du coût des travaux	440'000
Subvention ECAB	<u>80'000</u>
<b>Solde à la charge de la commune</b>	<b>360'000</b>

Assemblée communale du 10 décembre 2015 26

Nous avons présenté notre projet de rénovation à l'ECAB avec une demande de subvention, nous venons de recevoir la réponse de l'ECAB. Ils nous accordent une subvention de 80'000 francs pour ces travaux. Le solde à financer par un crédit bancaire se monte à 360'000 francs.

 <b>Rénovation du local du feu</b>		
<b>Location des places de parc et du bâtiment</b>		
Location de 6 places de parc	6 x 50 francs x 12 mois	3'600
Location du local du feu au CSPi Petite Sarine		14'000
<b>Total des locations</b>		<b>17'600</b>

Assemblée communale du 10 décembre 2015 27

Comme c'est le cas actuellement, le local du feu sera loué par la commune au CSPi. Aujourd'hui, la location annuelle est de 5'000 francs. Au regard des travaux prévus, une augmentation de la location est tout à fait explicable. La commune d'Ependes facture actuellement 14'000 francs pour leur local, qui n'est pas plus grand que le nôtre.

Concernant la location des places de parc, le tarif de 50 francs par place et par mois est conforme au marché.



<b>Rénovation du local du feu</b>			
Financement			
par un crédit bancaire			<b>Fr. 360'000</b>
<b>Charges annuelles estimées</b>			
Intérêts	2%	Fr. 360'000	Fr. 7'200
Amortissement	3%	Fr. 360'000	<u>Fr. 10'800</u>
Total charges 1 <sup>re</sup> année			<b>Fr. 18'000</b>

Assemblée communale du 10 décembre 2015 28

Coût de l'investissement financé par un crédit bancaire : 360'000 francs avec des charges pour la première année de 18'000 francs.

M. Didier Steiner remercie M. Guillet pour sa présentation.

*Une citoyenne quitte la salle.*

Il donne la parole à M. Daniel Aebischer, Président de la commission financière pour le rapport de celle-ci.



<b>Rapport de la Commission financière concernant la rénovation du local du feu</b>	
---	--

Assemblée communale du 10 décembre 2015 29

Point 2.2 de l'ordre du jour : Rénovation du local du feu

*L'investissement global prévu de CHF 360'000 sera financé par crédit bancaire. La charge annuelle de CHF 18'000 est supportable pour notre commune. Elle sera presque totalement couverte par le produit des locations prévisionnels s'élevant à CHF 17'600. La commission financière préavise favorablement le financement de cet investissement.*

M. Didier Steiner remercie M. Aebischer pour la lecture du rapport de la commission financière.

**Question : aucune**

La parole n'étant pas demandée, M. Didier Steiner passe au vote.



<b>Rénovation du local du feu</b>			
<b>Questions et vote</b>			
Financement			
par un crédit bancaire			<b>Fr. 360'000</b>
<b>Charges annuelles estimées</b>			
Intérêts	2%	Fr. 360'000	Fr. 7'200
Amortissement	3%	Fr. 360'000	<u>Fr. 10'800</u>
Total charges 1 <sup>re</sup> année			<b>Fr. 18'000</b>

Assemblée communale du 10 décembre 2015

**Vote :** L'investissement pour la rénovation du local du feu pour un montant à financer de 360'000 francs est accepté à l'unanimité (72 voix).

M. Steiner remercie l'assemblée.

*La citoyenne revient et reprend sa place dans la salle.*

### **2.3 Réfection de la route communale d'Essert : tronçon En Pelard – Bois d'Essert**



<b>2.3.</b>	
<b>Réfection de la route communale d'Essert :</b>	
<b>tronçon En Pelard – Bois d'Essert</b>	

Assemblée communale du 10 décembre 2015

M. Didier Steiner passe au point 2.3 de l'ordre du jour, Réfection de la route communale d'Essert – tronçon En Pelard-Bois d'Essert et passe la parole à M. Vincent Guillet, Vice-Syndic et responsable du dicastère des routes.

Présentation

 **Réfection de la route communale d'Essert:  
tronçon En Pelard – Bois d'Essert**

**Réfections réalisées depuis 2012**

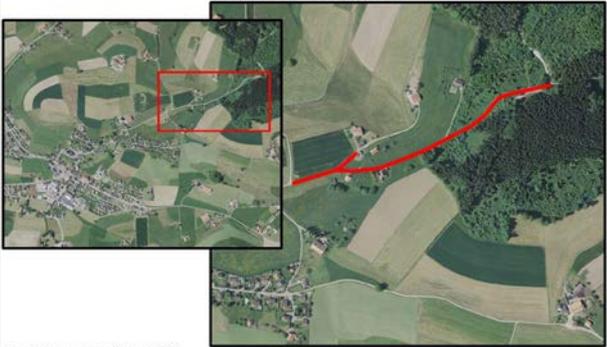
- Route de Pont-la-Ville
- Route des Planchettes
- Route du Sapalé
- Route En Pelard
- Route des Rontes
- Plusieurs routes privées

Assemblée communale du 10 décembre 2015 32

Ces deux dernières années, le Conseil communal a réduit un peu la réfection des routes communales. Il est maintenant temps de poursuivre l'entretien de nos routes. Depuis 2012, nous avons entrepris la réfection de plusieurs routes profitant des subventions liées aux Améliorations foncières (AF). Ainsi, les routes de Pont-la-Ville, des Planchettes, du Sapalé, En Pelard, des Rontes, ainsi que plusieurs routes privées ont été refaites.

 **Réfection de la route communale d'Essert:  
tronçon En Pelard – Bois d'Essert**

**Plan de situation**



Assemblée communale du 10 décembre 2015 33

Le Conseil vous propose la réfection de la route d'Essert, depuis la croisée de la route de Pelard jusqu'à la limite avec la commune de Le Mouret, dans le Bois d'Essert. Des travaux d'entretien de cette route ont été faits au début des années 2000.

 **Réfection de la route communale d'Essert:  
tronçon En Pelard – Bois d'Essert**

**Etat de la chaussée**



Assemblée communale du 10 décembre 2015 34

Malheureusement, aujourd'hui ces travaux montrent de grandes faiblesses et demandent une nouvelle réfection.



**Réfection de la route communale d'Essert:  
tronçon En Pelard – Bois d'Essert**

**Genre de travaux**

- Réfection du coffre
- Stabilisation au ciment
- Pose d'un enrobé bitumeux ACT 16



Assemblée communale du 10 décembre 2015 35

Les travaux prévus seront réalisés avec le même principe utilisé pour les routes AF. Ces travaux consistent en une réfection complète du coffre en le stabilisant au ciment et la pose au-dessus d'un enrobé bitumineux ACT 16. En 2013, le Conseil a été approché par les habitants de la route d'Essert 61 et 63 pour goudronner le secteur communal du chemin qui va vers leurs propriétés d'une longueur de 50m, le Conseil avait refusé de faire ces travaux en leur expliquant qu'ils n'étaient pas prévus au budget mais, que lorsque la route d'Essert serait refaite, il entrerait en matière pour la réfection de ce tronçon .



**Réfection de la route communale d'Essert:  
tronçon En Pelard – Bois d'Essert**

**Coût total des travaux: 250'000 francs**

Financement  
par un crédit bancaire **Fr. 250'000**

**Charges annuelles estimées**

Intérêts	2%	Fr. 250'000	Fr. 5'000
Amortissement	7%	Fr. 250'000	<u>Fr. 17'500</u>
Total charges 1 <sup>re</sup> année			<b>Fr. 22'500</b>

Assemblée communale du 10 décembre 2015 36

Le coût total de la réfection de cette route et du chemin se monte à 250'000 francs financé par un crédit bancaire. Les charges pour la première année se montent à 22'500 francs.

M. Didier Steiner remercie M. Guillet pour sa présentation.

Il donne la parole à M. Daniel Aebischer, Président de la commission financière pour le rapport de celle-ci.



**Rapport de la Commission  
financière concernant la réfection  
de la route communale d'Essert:  
tronçon En Pelard – Bois d'Essert**

Assemblée communale du 10 décembre 2015 37

Point 2.3 de l'ordre du jour : Réfection de la route communale d'Essert – tronçon En Pelard – Bois d'Essert

*L'investissement prévu de CHF 250'000 sera financé par crédit bancaire. La charge annuelle de CHF 22'500 est supportable pour notre commune. La commission financière préavise favorablement le financement de cet investissement.*

M. Didier Steiner remercie M. Aebischer pour la lecture du rapport de la commission financière.

**Question : aucune**

La parole n'étant pas demandée, M. Steiner passe au vote.

 Réfection de la route communale d'Essert: tronçon En Pelard – Bois d'Essert			
<b>Questions et vote</b>			
Financement			
par un crédit bancaire			<b>Fr. 250'000</b>
<b>Charges annuelles estimées</b>			
Intérêts	2%	Fr. 250'000	Fr. 5'000
Amortissement	7%	Fr. 250'000	Fr. 17'500
Total charges 1 <sup>re</sup> année			<b>Fr. 22'500</b>

Assemblée communale du 10 décembre 2015

**Vote : L'investissement pour la réfection de la route communale d'Essert – tronçon En Pelard-Bois d'Essert pour un montant à financer de 250'000 francs, est accepté à l'unanimité (73 voix).**

M. Steiner remercie l'assemblée.

## 2.4 Achat d'un nouveau tracteur pour le Service édilitaire

 <b>2.4.</b> <b>Achat d'un nouveau tracteur</b> <b>pour le Service édilitaire</b>	
---	--

Assemblée communale du 10 décembre 2015

M. Didier Steiner passe au point 2.4 de l'ordre du jour, Achat d'un nouveau tracteur pour l'édilité et passe la parole à M. Vincent Guillet, Vice-Syndic et responsable du dicastère de l'édilité.

Présentation



**Achat d'un nouveau tracteur  
pour le Service édilitaire**

**Travaux effectués par le tracteur**

- Le déneigement
- Le salage hivernal
- La creuse lors de fuites d'eau
- Les divers travaux routiers
- La creuse de tombes

Assemblée communale du 10 décembre 2015 40

Le Conseil communal propose à l'Assemblée d'acheter un nouveau tracteur pour le service édilitaire. Ce véhicule est utilisé principalement pour le déneigement et le salage hivernal, ainsi que pour d'autres travaux, tels que la creuse lors de fuite d'eau et lors de divers travaux routiers.



**Achat d'un nouveau tracteur  
pour le Service édilitaire**

**Tracteur actuel**



Assemblée communale du 10 décembre 2015 41

Le tracteur actuel a été acheté en 1999 pour un montant de 93'000 francs. Il commence à montrer des signes de vieillesse particulièrement liés aux travaux de déneigement et de salage. L'hiver, ce véhicule est utilisé durant environ 300 heures. Force est de constater que les pièces mécaniques (boîte à vitesses, axes de transmission, système hydraulique de levage, etc.) sont mises à rude contribution. De plus, le sel utilisé en hiver attaque de manière significative et précoce la structure même du tracteur actuel.

En tant qu'employeur, le Conseil communal doit mettre à la disposition de ses collaborateurs un véhicule fiable et prêt à intervenir de bon matin permettant d'assurer la sécurité des piétons et des conducteurs de véhicules. De plus, depuis l'acquisition du tracteur actuel, ce n'est pas moins d'environ 85'000 francs qui ont été dépensés en frais d'entretien et en coûts de réparation. Le Conseil ne désire plus investir dans ce véhicule et préfère acquérir un nouvel engin moderne et performant.



Lorsque le Conseil a décidé en 2012 de remplacer la jeep du service de l'édilitaire de notre commune, nous avons étudié plusieurs variantes dont celle d'un véhicule édilitaire. Le coût pour un tel véhicule avait été devisé à 250'000 francs. Nous avons également pu constater que pour la commune de Treyvaux ce véhicule n'était pas le plus approprié pour le service hivernal.



Après réflexion, le Conseil communal avait décidé l'achat d'une jeep et de maintenir le tracteur qui répondait mieux au besoin du service édilitaire. Le coût de cette jeep était de 47'000 francs.



Le Conseil communal vous propose de remplacer le tracteur actuel par un nouveau modèle de dernière génération qui répond aux besoins du service hivernal. Le choix s'est porté sur un modèle Deutz. Nous avons également évalué la marque Class, mais le coût était plus élevé de 25'000 francs.

Le prix de base d'un tel véhicule est de 65'000 francs. A ce prix, il convient d'ajouter un jeu de roues industrielles à clous pour le déneigement pour 8000 francs. De plus, le châssis sera renforcé et adapté pour la lame à neige pour 5'000 francs. Le tracteur sera également équipé d'un chargeur frontal pour 13'000 francs. Enfin diverses petites options, ainsi que les frais d'assurances et d'immatriculation pour 4000 francs. Le coût total est de 95'000

francs. La reprise du tracteur actuel est de 15'000 francs. Donc, l'investissement total du nouveau tracteur est de 80'000 francs. Ce montant sera financé par un crédit bancaire.

 <b>Achat d'un nouveau tracteur pour le Service édilitaire</b>			
Financement			
par un crédit bancaire	Fr.	<b>80'000</b>	
<b>Charges annuelles estimées</b>			
Intérêts	2%	Fr. 80'000	Fr. 1'600
Amortissement	15%	Fr. 80'000	<u>Fr. 12'000</u>
Total charges 1 <sup>re</sup> année			<b>Fr. 13'600</b>

Assemblée communale du 10 décembre 2015 45

Coût total de l'investissement 80'000 francs ; charges annuel pour la première année 13'600 francs.

M. Didier Steiner remercie M. Guillet pour sa présentation.

Il donne la parole à M. Daniel Aebischer, Président de la commission financière pour le rapport de celle-ci.

 <b>Rapport de la Commission financière concernant l'achat d'un nouveau tracteur pour le Service édilitaire</b>	
---	--

Assemblée communale du 10 décembre 2015 45

Point 2.4 de l'ordre du jour : Achat d'un nouveau tracteur pour le Service édilitaire

*L'investissement prévu de CHF 80'000 sera financé par crédit bancaire. La charge annuelle de CHF 13'600 est supportable pour notre commune. La commission financière préavise favorablement le financement de cet investissement.*

M. Didier Steiner remercie M. Aebischer pour la lecture du rapport de la commission financière.

**Question : aucune**

*Une personne quitte définitivement la salle. Nombre de citoyens présents : 72*

La parole n'étant pas demandée, M. Didier Steiner passe au vote.



**Achat d'un nouveau tracteur  
pour le Service édilitaire**

**Questions et vote**

Financement  
par un crédit bancaire      **Fr. 80'000**

**Charges annuelles estimées**

Intérêts      2%	Fr. 80'000	Fr. 1'600
Amortissement 15%	Fr. 80'000	<u>Fr. 12'000</u>
Total charges 1 <sup>re</sup> année		<b>Fr. 13'600</b>

Assemblée communale du 10 décembre 2015 47

**Vote : L'investissement pour l'achat d'un nouveau tracteur pour le Service édilitaire pour un montant à financer de 80'000 francs, est accepté à l'unanimité (72 voix).**

M. Steiner remercie l'assemblée.

## 2.5 PGEE – Assainissement du quartier En Plan



**2.5.  
PGEE – Assainissement  
du quartier En Plan**

Assemblée communale du 10 décembre 2015 48

M. Didier Steiner passe au point 2.5 de l'ordre du jour, PGEE – Assainissement du quartier En Plan et passe la parole à M. Michel Bapst, Conseiller communal responsable du dicastère des eaux.

### Présentation

Chères citoyennes, chers citoyens

Suite à l'élaboration du plan général d'évacuation des eaux usées (PGEE), la commune de Treyvaux doit assainir ses différentes zones raccordables en les reliant au réseau des égouts publics.

Le quartier En Plan fait partie de ces secteurs raccordables. L'article 15 du règlement cantonal sur les eaux (RCEaux) mentionne que les groupes de bâtiments isolés comptant au moins cinq bâtiments habités en permanence et qui ne sont en principe pas distants entre eux de plus de 100 mètres doivent être épurés s'ils font partie du périmètre raccordable.



## PGEE – Assainissement du quartier En Plan

Devoir d'assainissement des zones  
raccordables à la suite du PGEE

Le quartier En Plan fait partie des  
secteurs raccordables

Exigences du SEn

Assemblée communale du 10 décembre 2015 49

Lors de chaque procédure pour l'obtention d'un permis de construire pour la rénovation d'habitation, le Service de l'environnement (SEn) nous demande de raccorder au réseau communal ces habitations. Lors de l'élaboration du PGEE, un échéancier a été mis en place. Le délai prévu pour l'assainissement de ce quartier est fixé en 2016. Ainsi, les travaux projetés permettront d'assainir huit habitations en mode séparatif.



L'étude d'un collecteur a été attribuée à notre ingénieur conseils SEGC. Plusieurs variantes ont été élaborées. Le Conseil communal a choisi la variante la plus simple au niveau technique et qui est aussi la plus économique. Le collecteur communal prévu aura une longueur de 870 mètres et un diamètre de 250 mm. Les travaux consistent en la pose de 14 chambres, une traversée de la route cantonale en pousse tube ainsi que le branchement du secteur au collecteur intercommunal.

Les habitations du quartier En Plan pourront ainsi se brancher dans les chambres réalisées selon le plan qui vous êtes présenté.



### PGEE – Assainissement du quartier En Plan Détail des coûts

Installation de chantier	13'000
Exécution de 14 chambres	21'000
Exécution traversée route cantonale	11'000
Exécution du collecteur	173'000
Evacuation et taxe de décharge	14'000
Fourniture de boulets	6'000
Curage et contrôle caméra	12'000
Ingénieurs et géomètre	27'000
Divers et imprévus	23'000
<b>Total TTC</b>	<b>Fr. 300'000</b>

Assemblée communale du 10 décembre 2015 51

Le coût total des travaux à la charge de la commune s'élève à 300'000 francs. Un montant de 25'000 francs aux titres de taxe unique de raccordement sera perçu pour les huit habitations nouvellement raccordées. Ensuite,

chaque année, les propriétaires s'acquitteront des taxes usuelles en matière d'épuration des eaux usées. Ces travaux pourraient se réaliser en fin d'année 2016.



<b>PGEE – Assainissement du quartier En Plan</b>	
Estimation de l'encaissement des taxes uniques de raccordement pour 8 maisons	<b>Fr. 25'000</b>

Assemblée communale du 10 décembre 2015 52

Le projet sera réalisé conformément à la planification financière 2015-2019 présentée lors de l'Assemblée communale du 23 avril 2015.



<b>PGEE – Assainissement du quartier En Plan</b>	
Investissement pour l'assainissement du quartier En Plan	300'000
Utilisation de la réserve eaux usées	<u>140'000</u>
<b>Solde à financer par un crédit bancaire</b>	<b>160'000</b>
<b>Charges annuelles estimées</b>	
Intérêts 2%	Fr. 160'000 Fr. 3'200
Amortissement 4%	Fr. 160'000 <u>Fr. 6'400</u>
<b>Total charges 1<sup>re</sup> année</b>	<b>Fr. 9'600</b>

Assemblée communale du 10 décembre 2015 53

Le financement sera assuré en deux parts ; la première sera effectuée sur un prélèvement de la réserve Eaux usées, et la seconde part, soit 160'000 francs, est assurée par crédit bancaire. La charge annuelle pour la commune est de 9'600 francs pour la première année.

Je vous remercie de votre attention.

M. Didier Steiner remercie M. Bapst pour sa présentation.

Il donne la parole à M. Daniel Aebischer, Président de la commission financière pour le rapport de celle-ci.



<b>Rapport de la Commission financière concernant l'assainissement du quartier En Plan</b>	
--	--

Assemblée communale du 10 décembre 2015 54

Point 2.5 de l'ordre du jour : PGEE – Assainissement du quartier En Plan

*L'investissement prévu de CHF 300'000 sera financé par prélèvement sur la réserve "Eaux usées" pour CHF 140'000 et le solde de CHF 160'000 par crédit bancaire. La charge annuelle de CHF 9'600 est supportable pour notre commune. La commission financière préavise favorablement le financement de cet investissement.*

*La commission financière remercie le conseil communal dans son ensemble pour son travail et pour le soin apporté à l'élaboration du budget. Nous remercions également Mme Aeby, caissière communale et Mme Roulin, perceptrice des impôts pour leur disponibilité et leur travail.*

M. Didier Steiner remercie M. Aebischer pour la lecture du rapport de la Commission financière.

Il adresse ses remerciements aux membres de la Commission financière ainsi qu'à son Président. Il relève le très bon travail effectué par cette Commission et surtout l'entente indispensable et nécessaire qui règne entre celle-ci et le Conseil communal pour le bien de tous.

**Question : aucune**

La parole n'étant pas demandée, M. Didier Steiner passe au vote.

 <b>PGEE – Assainissement du quartier En Plan</b>			
<b>Questions et vote</b>			
Utilisation de la réserve eaux usées			140'000
<b>Solde à financer par un crédit bancaire</b>			<b>160'000</b>
<b>Charges annuelles estimées</b>			
Intérêts	2%	Fr. 160'000	Fr. 3'200
Amortissement	4%	Fr. 160'000	<u>Fr. 6'400</u>
<b>Total charges 1<sup>re</sup> année</b>			<b>Fr. 9'600</b>

Assemblée communale du 10 décembre 2015 55

**Vote : L'investissement pour l'assainissement du quartier En Plan pour un montant à financer de 300'000 francs, est accepté à l'unanimité (72 voix).**

M. Steiner remercie l'assemblée.

## 2.6 Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement



M. Didier Steiner passe au point 2.6 de l'ordre du jour, vote final du budget de fonctionnement et d'investissements.

Il procède à deux votes. D'abord celui qui concerne le budget de fonctionnement. Et ensuite seulement, celui concernant le budget d'investissements.

Le rapport de la commission financière concernant ces deux budgets a déjà été présenté à l'assemblée. Pour rappel, la commission préavise favorablement ces deux budgets.

Donc, nous avons pour le budget de fonctionnement, un total de charges de 5'101'155 francs, un total des produits de 5'046'308 francs, soit un excédent de charges de 54'847 francs.

M. Steiner passe au vote du budget de fonctionnement.

Slide 57: Vote final des budgets. The slide features a logo in the top left corner and the text 'Assemblée communale du 10 décembre 2015' and '57' at the bottom.

<b>Budget de fonctionnement</b>	
Total des charges	Fr. 5'101'155
Total des produits	Fr. 5'046'308
Excédent de charges	Fr. 54'847

**Vote : Le budget de fonctionnement 2016 est accepté à l'unanimité.**

M. Steiner remercie l'assemblée.

Le budget final d'investissements proposé au vote de l'Assemblée se présente avec un total de charges de 3'673'980 francs, un total des produits de 663'360 francs, soit un excédent de charges de 3'010'620 francs.

M. Steiner procède au vote du budget d'investissements.



<b>Vote final des budgets</b>	
<b>Budget d'investissements</b>	
Total des charges	Fr. 3'673'980
Total des produits	<u>Fr. 663'360</u>
Excédent de charges	Fr. 3'010'620

Assemblée communale du 10 décembre 2015

**Vote : Le budget d'investissements 2016 est accepté à l'unanimité.**

M. Didier Steiner remercie l'Assemblée pour l'acceptation de ces budgets et de la confiance ainsi témoignée au Conseil communal.

**3. Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux (ACSMS) : Modification des statuts**



<b>3.</b>
<b>Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux (ACSMS) : Modification des statuts</b>

Assemblée communale du 10 décembre 2015

Avant de passer à la présentation de la modification des statuts de l'Association des communes de la Sarine pour les Services médico-sociaux, quelqu'un souhaite-t-il la lecture exhaustive de tous les articles ?

Cela n'étant pas le cas, M. Steiner passe la parole à Mme Lydia Tornare, Conseillère communale responsable du dicastère de la santé et des affaires sociales pour la présentation de ce point 3, la modification des statuts de l'ACSMS.



### **ACSMS : Modification des statuts**

#### **Buts de la modification**

- Concrétiser les mesures de réorganisation préconisées dans les rapports d'audit
- La création d'un poste de directeur général chapeautant l'ensemble des services de l'ACSMS
- Les changements statutaires intervenus ces dernières années rendent difficilement compréhensible la lecture des clauses d'ordre financier
- Toilettage des statuts sur certains points

Assemblée communale du 10 décembre 2015 60

Mesdames, Messieurs,

La présente modification des statuts de l'ACSMS poursuit un double but :

En premier lieu, elle est destinée à concrétiser les mesures de réorganisation préconisées dans les rapports d'audit des 15 octobre 2013 et 11 mars 2014 établis par Monsieur Gérald Guillaume, l'expert mandaté par le Comité de direction.

Parmi ces mesures, figure la création d'un poste de directeur général, chapeautant l'ensemble des services de l'ACSMS. On vise ici les services qui seront désormais centralisés (les ressources humaines, les finances et la comptabilité) et les institutions ou partenaires de l'ACSMS (le home médicalisé de la Sarine, le foyer de jour, le service d'ambulance de la Sarine et l'aide et les soins à domicile). Or, la création de ce poste nécessite, d'une part, que l'organisation de ces institutions ainsi que les compétences du Comité de direction soient revues. En particulier, l'intégration de l'aide et les soins à domicile au sein de l'ACSMS entraînera la dissolution de la Fondation qui, jusqu'ici, assumait cette tâche dans le district. D'autre part, les changements statutaires intervenus ces dernières années, auxquels s'ajoutent ceux qui sont proposés, rendent difficilement compréhensible la lecture des clauses d'ordre financier. Les dispositions relatives à la limite d'endettement, aux frais d'exploitation et aux frais financiers restent les mêmes. Au vu des travaux prévisibles liés au manque de place du service d'ambulance et de l'ancienneté du Home médicalisé de la Sarine, il est en revanche proposé de porter la limite d'endettement destinée à financer les investissements de l'ACSMS de 13 millions de francs à 30 millions.

En second lieu, il s'agit de profiter de cette modification pour entreprendre le toilettage des statuts sur certains points. Il en est ainsi du nom et des buts de l'ACSMS.

Il est important de préciser encore que le nom de l'association deviendra « Réseau Santé de la Sarine ».

Je vous donne lecture des principaux articles des statuts qui doivent être modifiés et qui sont proposés comme suit :



### **ACSMS : Modification des statuts**

#### **Article premier :**

1. Sous la dénomination "**Réseau Santé de la Sarine**" (ci-après : le Réseau), il est constitué une association de communes au sens de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes.
2. Le Réseau a caractère de personne morale de droit public communal au sens de l'article 109bis alinéa 2 au sens de la loi sur les communes.

Assemblée communale du 10 décembre 2015 61

**Article premier :**

1. Sous la dénomination « Réseau Santé de la Sarine » (ci-après : le Réseau), il est constitué une association de communes au sens de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes.

2. Le Réseau a caractère de personne morale de droit public communal au sens de l'article 109bis alinéa 2 au sens de la loi sur les communes.

**ACSMS : Modification des statuts**  
**Article 3 :**

1. Le Réseau a pour buts :
  - a) d'exploiter le home médicalisé à Villars-sur-Glâne, 10, Avenue Jean-Paul II.
  - b) d'exploiter un service d'ambulance pour le district
  - c) de prendre en charge et de répartir les frais financiers des établissements médico-sociaux pour les personnes âgées abritant des résidents provenant du district de la Sarine.
  - d) de répondre aux tâches et missions qui sont dévolues à ses membres par la législation sur l'aide et les soins à domicile ainsi que par la législation sur la prise en charge des personnes âgées.
2. La qualité de membre est indivisible quant aux différents services offerts par le Réseau.

Assemblée communale du 10 décembre 2015 62

**Article 3 :**

1. Le Réseau a pour buts :
  - a) d'exploiter le home médicalisé à Villars-sur-Glâne, 10, Avenue Jean-Paul II
  - b) d'exploiter un service d'ambulance pour le district
  - c) de prendre en charge et de répartir les frais financiers des établissements médico-sociaux pour les personnes âgées abritant des résidents provenant du district de la Sarine.
  - d) de répondre aux tâches et missions qui sont dévolues à ses membres par la législation sur l'aide et les soins à domicile ainsi que par la législation sur la prise en charge des personnes âgées.
2. La qualité de membre est indivisible quant aux différents services offerts par le Réseau.

**ACSMS : Modification des statuts**  
**Article 6 :**

1. Les organes du Réseau sont :
  - a) l'assemblée des délégués,
  - b) le comité de direction,
  - c) le directeur ou la directrice général(e).
2. Le Réseau entretient des liens privilégiés avec les autorités de district instituées par la législation spéciale, à savoir :
  - a) La commission de district prévue par la loi du 8 septembre 2005 sur l'aide et les soins à domicile (LASD) ;
  - b) La commission de district des EMS prévue par la loi du 23 mars 2001 sur les établissements médico-sociaux pour personnes âgées (LEMS).

Assemblée communale du 10 décembre 2015 63

**Article 6 :**

1. Les organes du Réseau sont :
  - a) l'assemblée des délégués,
  - b) le comité de direction
  - c) le directeur ou la directrice général(e).
2. Le Réseau entretient des liens privilégiés avec les autorités de district instituées par la législation spéciale, à savoir :
  - a) La commission de district prévue par la loi du 8 septembre 2005 sur l'aide et les soins à domicile (LASD) ;
  - b) La commission de district des EMS prévue par la loi du 23 mars 2001 sur les établissements médico-sociaux pour personnes âgées (LEMS).



**ACSMS : Modification des statuts**

**Article 17bis :**

1. Le directeur ou la directrice général(e) est engagé(e) par le comité de direction.
2. Il ou elle assure le secrétariat des organes du Réseau ainsi que des commissions mentionnées à l'article 6 al. 2. Pour le reste, ses attributions sont fixées dans son cahier des charges ainsi que dans le règlement d'organisation.

Assemblée communale du 10 décembre 2015 64

**Article 17bis :**

1. Le directeur ou la directrice général(e) est engagé(e) par le comité de direction.
2. Il ou elle assure le secrétariat des organes du Réseau ainsi que des commissions mentionnées à l'article 6 al. 2. Pour le reste, ses attributions sont fixées dans son cahier des charges ainsi que dans le règlement d'organisation.



**ACSMS : Modification des statuts**

**Article 30 :**

1. Le Réseau peut contracter des emprunts.
2. La limite d'endettement est fixée à :
  - a) 30'000'000 de francs pour les investissements ;
  - b) 4'000'000 de francs pour le compte de trésorerie.

Assemblée communale du 10 décembre 2015 65



**ACSMS : Modification des statuts**

**Article 30 (suite):**

3. Le Réseau peut en outre contracter un emprunt unique d'une durée maximale de 10 ans (jusqu'au 31 décembre 2023) et d'un montant maximal de 8'000'000 francs pour financer le remboursement du décalage de 18 mois dans le paiement des frais financiers des établissements médico-sociaux du district de la Sarine.
4. Les emprunts sont soumis à autorisation par le Service des communes aux conditions de l'article 148 alinéa 1 lettre a) sur la loi des communes.

Assemblée communale du 10 décembre 2015 66

**Article 30 :**

1. Le Réseau peut contracter des emprunts.
2. La limite d'endettement est fixée à :
  - a) 30'000'000 francs pour les investissements ;
  - b) 4'000'000 francs pour le compte de trésorerie.
3. Le Réseau peut en outre contracter un emprunt unique d'une durée maximale de 10 ans (jusqu'au 31 décembre 2023) et d'un montant maximal de 8'000'000 francs pour financer le remboursement du décalage de 18 mois dans le paiement des frais financiers des établissements médico-sociaux du district de la Sarine.  
(Ce point a déjà été approuvé lors d'une assemblée précédente.)
4. Les emprunts sont soumis à autorisation par le Service des communes aux conditions de l'article 148 alinéa 1 lettre a) sur la loi des communes.

Si le Conseil communal est favorable aux changements structurels proposés ci-dessus, il n'est pas favorable à la modification de l'article 30 des nouveaux statuts, à savoir la limite d'endettement est fixée à 30 millions de francs pour les investissements.

En effet, afin de disposer d'une vision sur le moyen terme des investissements, il manque un plan financier complet et détaillé sur les futures dépenses de l'ACSMS pour pouvoir soutenir une limite d'endettement qui passe de 13 millions de francs à 30 millions. C'est pourquoi, au vu de l'augmentation importante de la limite d'endettement et soucieux de ses engagements financiers, le Conseil communal propose de refuser les modifications des statuts de l'ACSMS.

Je vous remercie de votre attention.

M. Didier Steiner remercie Mme Tornare pour sa présentation.

Il donne la parole à M. Daniel Aebischer, Président de la commission financière pour le rapport de celle-ci.



Point 3 de l'ordre du jour: Association des Communes de la Sarine pour les Services médico-sociaux (ACSMS) : modification des statuts

La modification propose de concrétiser diverses mesures de réorganisation préconisées par M. Gérald Guillaume, expert mandaté par le Comité de direction de l'ACSMS. De nouveaux statuts ont été élaborés et diverses modifications projetées sont intéressantes. Mais comme notre conseil le relève, un plan financier complet n'a pas été remis pour pouvoir soutenir l'augmentation de la limite d'endettement sur les investissements futurs passant de 13 millions à 30 millions. Nous regrettons également ce manque de transparence.

Compte tenu de ce dernier point, la commission financière propose de refuser la modification des statuts.

Pour terminer, je remercie mes collègues de la commission financière, Mmes Jacqueline Perler, Stéphanie Minguely, Sylviane Tinguely et M. Pascal Bourguet pour leur engagement et le travail effectué dans une très bonne ambiance.

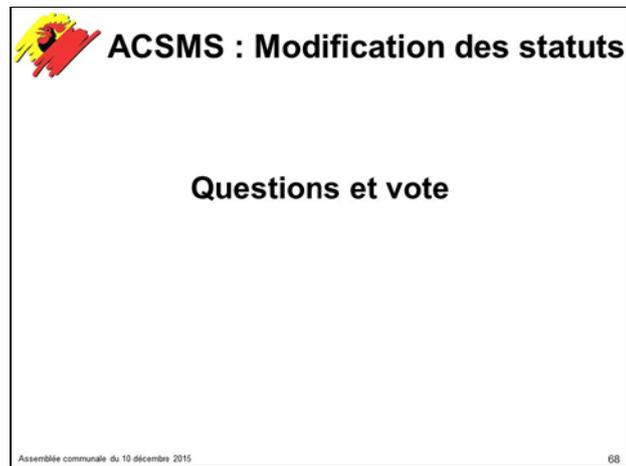
M. Steiner remercie M. Aebischer pour la lecture du rapport de la commission financière.

Avant de passer aux questions, M. Steiner informe l'assemblée que pour que ces statuts soient acceptés au niveau du district de la Sarine, il faut que les 3/4 des communes, soit 27 sur 36, représentant les 3/4 des habitants les acceptent. Lors de l'assemblée des délégués de l'ACSMS, les communes du plateau du Mouret, sauf Arconciel, ont été les seules à les refuser pour les raisons évoquées précédemment. Dès lors, il faut être réaliste, même en rejetant ces statuts, il y a peu de chance qu'ils le soient aussi dans 9 autres communes. Mais cela ne doit pas nous retenir de montrer notre scepticisme au comité de direction de l'ACSMS et ne nous empêchera pas d'être attentifs et vigilants quant à l'utilisation des 17 millions supplémentaires qu'autorisera la nouvelle limite d'endettement.

Dès lors, le Conseil communal vous propose de refuser la modification des statuts de l'ACSMS.

**Question : aucune**

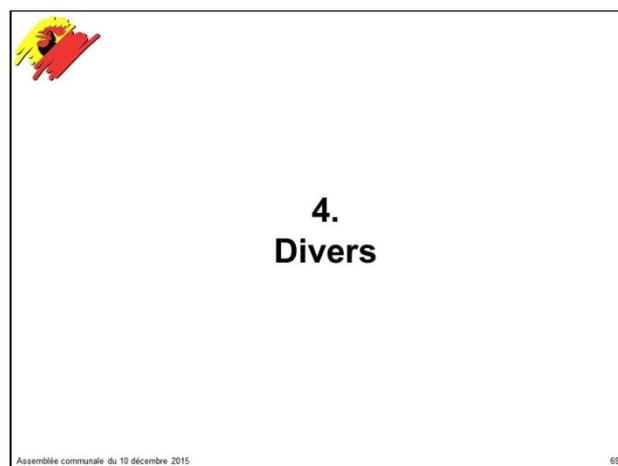
La parole n'étant pas demandée, M. Didier Steiner passe au vote.



**Vote : Les modifications des statuts de l'Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux ont été refusées à l'unanimité.**

M. Steiner remercie l'assemblée.

#### **4. Divers**



M. Steiner passe au point 4, les divers.

Le Conseil informe l'assemblée que:



### **Engagement de la nouvelle boursière communale**

*Mme Stéphanie Minguely a été engagée au 1<sup>er</sup> janvier 2016 comme nouvelle boursière communale. Mme Minguely est en possession d'un brevet fédéral en comptabilité. Elle habite notre commune depuis 2001 et est également membre de la commission financière. Elle démissionnera de cette commission pour le 31 décembre 2015 au plus tard. Nous nous réjouissons de l'accueillir au sein de l'administration communale et nous lui souhaitons d'ores et déjà la bienvenue et plein succès dans ses nouvelles fonctions.*

### **Bâtiment La Treyjoyeuse**

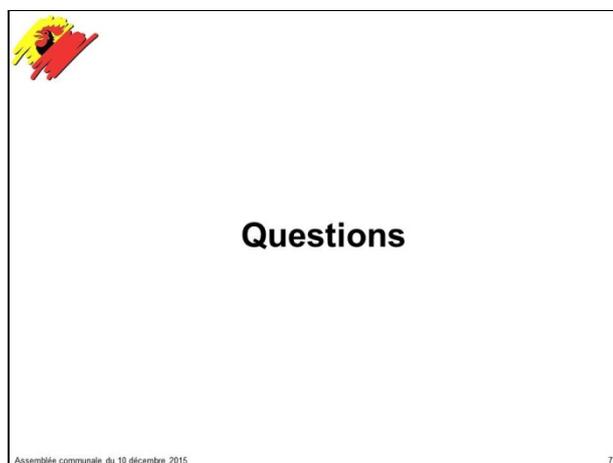
*Dans le cadre du projet d'accueil extrascolaire et de la création de quatre appartements, nous avons environ six mois de retard. En effet, nous avons dû déposer un dossier d'enquête préalable afin que l'Etat puisse estimer le montant des subventions qu'il accordera pour la création de cet accueil extrascolaire. Sans cette enquête, pas de subvention. L'ouverture de cette nouvelle structure est dès lors prévue pour le mois de janvier 2017.*

*De plus, le Conseil a modifié la configuration des appartements initialement prévue au deuxième étage. Sur recommandation de notre architecte, au lieu d'aménager de deux appartements de trois pièces et demie, le Conseil a décidé de créer un appartement de quatre pièces et un autre de deux pièces. Quant aux combles, elles seront aménagées, comme prévu initialement, avec deux appartements de trois pièces et demie. Ainsi, nous aurons un plus grand choix d'appartements à mettre sur le marché, ils seront donc plus facile à louer.*

### **Crèche Capucine**

*L'association actuelle de droit privé de la Crèche Capucine du Mouret a été dissoute, à la fin du mois de novembre, pour la fin décembre. La nouvelle association de droit public, dont les statuts vous ont été présentés au mois d'avril passé, entrera en activité le 1<sup>er</sup> janvier 2016.*

Voilà, le Conseil en a terminé avec ses présentations et informations. La parole est à l'assemblée, avez-vous des questions ou des remarques.



**Question :**

**M. Frédéric Waeber** demande jusqu'à quand les Améliorations Foncières attribueront des subventions pour la réfection des routes AF ?

- M. Vincent Guillet** précise que le projet est normalement limité à 2017. C'est un projet global qui peut être prolongé. Aujourd'hui, nous n'avons pas encore la confirmation, c'est 2017.
- M. Didier Steiner** ajoute que la subvention communale est limitée dans le temps et également au niveau des montants. Pour obtenir la subvention communale, il faudra faire le nécessaire d'ici 2017.

La parole n'étant plus demandée, au nom du Conseil communal, M. Steiner remercie les citoyennes et citoyens de leur participation à cette assemblée.

*L'année 2015 prend fin. Les festivités de cette fin d'année s'annoncent riches et variées. Cependant, elles ne doivent pas cacher les moments pénibles que chacun affronte avec sagesse et dignité. Ayons une pensée pour toutes les personnes dans le malheur. Mais, n'oublions pas de garder confiance en l'avenir.*

*Permettez-moi cependant d'émettre un regret. En effet, à la fin de cette d'année, deux sociétés locales vont disparaître. Il s'agit de l'Union des dames et de la société des samaritains. Pour diverses raisons, mais surtout en manque de relève, elles sont contraintes à cesser leurs activités, donc de fournir des prestations appréciées de la population.*

*Ainsi, j'adresse des remerciements particuliers aux présidents et présidentes des sociétés locales ainsi qu'aux membres de leur comité. Ils sont le noyau social, culturel et sportif de notre communauté, le ciment de notre village. Alors, comme le disait les Romains, engagez-vous, rengagez-vous si vous ne voulez pas, ne souhaitez pas que l'hémorragie continue (vous voyez on a besoin des samaritains). Mais, je vous assure qu'être membre d'un comité d'une société locale, c'est plus facile et surtout moins risqué que les campagnes de César.*

*Je remercie les collaborateurs et collaboratrices de la commune. Qu'ils œuvrent à l'administration communale, à l'édilité, à la conciergerie des écoles ou encore à la déchetterie, ils font preuves de hautes compétences et d'une grande disponibilité au service du Conseil communal et de la population treyvalienne.*

*Je remercie l'ensemble du corps enseignant, les sapeurs-pompiers, les membres des commissions communales et toutes les personnes qui œuvrent de près ou de loin au bon fonctionnement de nos institutions.*

*Mes remerciements vont également à mes collègues du Conseil pour leur travail et leurs compétences, ainsi qu'à leurs familles qui les soutiennent dans leurs tâches.*



*Il me reste à vous adresser au nom du Conseil communal et en mon nom, de belles Fêtes de Noël et une Bonne et heureuse Année 2016. Qu'elle vous apporte santé, joie et prospérité.*

 <b>Fenêtres de l'Avent</b>		
Date	Lieu	Famille - Groupe - Quartier
Vendredi 11.12.2015	Le Marais 21	Famille Monique et Daniel Gross
Samedi 12.12.2015	Essert, Chapelle	Famille Madeleine et Jean-Pierre Yerly
Dimanche 13.12.2015	Essert, rte du Brand 18	Familles Corine et Joseph El Hayek - Michelle et Pierre Haller
Lundi 14.12.2015	Les Rontes 14	Famille Laurence et Kurt Hänggi-Quartenoud Participation du Chœur-mixte paroissial
Mardi 15.12.2015	La Fin 17	Familles Véronique et Nicolas Rouiller - Ariane et Philippe Perritaz
Mercredi 16.12.2015	La Chenevière 54	Famille Catherine et Jean-Luc Grangier
Jeudi 17.12.2015	La Crausa 23	ATD Quart Monde
Vendredi 18.12.2015	Les Biolleyres 4	Famille Suzanne et Didier Steiner
Samedi 19.12.2015	La Grande-Planche 12	Familles Papaux - Roulin - Hayoz
Dimanche 20.12.2015	Le Marais 23	Madame Germaine Roulin
Lundi 21.12.2015	La Longeraye 5	Famille Lydia et Gérard Tornare
Mardi 22.12.2015	Vers-St-Pierre 60	Famille Anita et Jean-Joseph Waeber

*Pour terminer, je vous rappelle que chaque soir, jusqu'au 22 décembre entre 18h30 et 20h30, des Fenêtres de l'Avent sont organisées à l'initiative de la Paroisse de Treyvaux-Essert. Je vous encourage à participer à ces moments de partage permettant de nombreuses rencontres enrichissantes et conviviales.*

*Je vous souhaite une bonne fin de soirée et une bonne rentrée dans vos foyers.*

L'assemblée est levée à 21h00.

### **AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**

La Secrétaire

Le Syndic

Sandra Maradan

Didier Steiner